

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE REZE-1^{ÈS}-NANTES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI A SIEGE LE
DIMANCHE 21 MARS 1971 A 9 H. 30 (Salle du Conseil Municipal) -

--:-

L'an mil neuf cent soixante et onze, le vingt et un Mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de REZE s'est réuni sous la présidence de Monsieur PENNANEAC'H, doyen d'âge, suivant convocation faite le 16 Mars 1971.

Etaient présents :

MM. PENNANEAC'H Jean, RAFFIN-CABOISSE Charles, BOUTIN Arthur, PLANCHER Alexandre, BROSSAUD Jean, LE MEUT Lucien, HOCHARD Jean, ARDOUIN Stéphane, MORIN Paul, SAULNIER Georges, ROUSSEAU Léon, QUEBAUD Louis, BARAUD Gilles, LABBE Jean, VINCE Joseph, CAILLEAU Raymond, SAVARIAU Maurice, BONNET Serge, COUTANT André, Mme DUGUE Gisèle, DURAND Jacques, CONCHAUDRON Serge, SALAUN Charly, NECTOUX Bernard, FLOCH Jacques, ROBERT Jean, LANDRIN Louis, GUERIN Gérard, Mme QUINTANA Andrée, JORAND Michel, Mme PERROCHAUD Nicole.

--:-

ORDRE DU JOUR -

- 1°- Installation des Conseillers Municipaux élus le 14 Mars 1971.
- 2°- Election du Maire et des trois adjoints règlementaires.

Ensuite, suspension de séance et nouvelle réunion du Conseil Municipal avec l'ordre du jour suivant :

- 1°- Création, conformément à l'article 56 du Code de l'Administration Communale de trois postes d'adjoints supplémentaires.
- 2°- Election des trois adjoints supplémentaires.
- 3°- Désignation des diverses commissions municipales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur PLANCHER Alexandre, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. PENNANEAC'H, RAFFIN, BOUTIN, PLANCHER, BROSSAUD, LE MEUT, HOCHARD, ARDOUIN, MORIN, SAULNIER, ROUSSEAU, QUEBAUD, DURAND, BARAUD, LABBE, VINCE, CAILLEAU, SAVARIAU, BONNET, COUTANT, DUGUE, CONCHAUDRON, SALAUN, NECTOUX, FLOCH, ROBERT, LANDRIN, GUERIN, QUINTANA, JORAND, PERROCHAUD, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

F° 2.-

Monsieur PENNANEAC'H, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame PERROCHAUD Nicole.

Monsieur HAL, Secrétaire Général de la Ville, assiste le Président et assure les fonctions de Secrétaire Administratif.

Monsieur PENNANEAC'H déclare alors :

"Messieurs et Chers Collègues,

"En tant que doyen d'âge, je prends donc la présidence provisoire de l'Assemblée.

"Ma mission est toute simple et elle s'arrête à l'élection du Maire.

"Permettez-moi de retenir encore quelques instants votre attention :

"Je regrette en particulier la politique gouvernementale qui brime les communes en refusant la création de ressources indispensables au bon fonctionnement et au développement harmonieux des communes de France.

"Je suis également partisan d'une économie distributive c'est-à-dire que, pour moi, il faudrait arriver à une plus juste distribution des biens de consommation afin d'équilibrer production et consommation.

"Ceci dit, j'use de ma prérogative en remplissant un devoir bien simple, c'est-à-dire l'élection du Maire.

Nous allons vous distribuer des bulletins de vote et, comme le prévoit le code municipal, article 58, nous allons procéder au scrutin secret à l'élection de notre Maire.

Bien entendu, Monsieur PLANCHER Alexandre, Maire sortant est candidat.

ELECTION DU MAIRE -

1er tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles 58, 59 et 62 du Code Municipal, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

F° 3.-

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	<u>1</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
Ont obtenu : Monsieur PLANCHER Alexandre	
	<u>29 voix</u>
	Monsieur BOUTIN Arthur
	<u>1 voix</u>

Monsieur PLANCHER Alexandre (vingt neuf voix) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Monsieur PLANCHER prend la présidence de l'Assemblée et remercie tous ses collègues pour le renouvellement de son mandat et leur marque de confiance.

Ensuite, il est procédé, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur PLANCHER, nouveau Maire, à l'élection du 1er Adjoint.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT -

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	<u>1</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
A obtenu : Monsieur FLOCH Jacques	
	<u>30 voix</u>

Monsieur FLOCH Jacques (trente voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Adjoint.

ELECTION DU SECOND ADJOINT -

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats
suivants F° 4.-

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	<u>1</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

A obtenu : Monsieur VINCE Joseph 30 voix

Monsieur VINCE Joseph (trente voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé Adjoint.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT -

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	<u>1</u>
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

A obtenu : Monsieur COUTANT André 30 voix

Monsieur COUTANT André (trente voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.

Les trois adjoints règlementaires ainsi nommés remercient leurs collègues pour cette marque de confiance.

Le Maire déclare alors la séance levée et invite tous les membres du conseil municipal à l'accompagner au monument de la République, place Jean-Baptiste Daviais, où il va déposer une gerbe de fleurs.

Il est alors 10 H. 15.

... /

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL F° 5.-

NOUVELLE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE MEME DIMANCHE 21 MARS
1971 A 10 H. 30 -

1°/- CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES (application de l'article 56 du Code de l'Administration Communale) -

Le Maire fait connaître que, conformément à l'article 56 du Code de l'Administration Communale, les Conseils Municipaux ont la faculté de décider, par une délibération prise sur la proposition du Maire, la création pour la durée de leur mandat, d'un ou de plusieurs adjoints supplémentaires.

Dans les communes où le chiffre de la population ne dépasse pas 35.000 habitants, le nombre des adjoints supplémentaires ne peut être supérieur au nombre des adjoints réglementaires.

Le nombre des adjoints réglementaires de la Ville de REZE est de trois adjoints ; c'est donc un maximum de trois adjoints supplémentaires que le Conseil Municipal peut créer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il y a intérêt à avoir des adjoints supplémentaires susceptibles de suppléer les adjoints réglementaires, à l'unanimité, décide la création de 3 postes d'adjoints supplémentaires (4ème, 5ème, et 6ème adjoints) et cela pour la durée du mandat du Conseil Municipal élu le 14 Mars 1971.

2°/- ELECTION DES TROIS ADJOINTS SUPPLEMENTAIRES -

Compte tenu de la décision prise par le Conseil Municipal de créer trois postes d'adjoints supplémentaires, le Maire invite l'Assemblée à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 4ème Adjoint (1er adjoint supplémentaire).

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT -

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	31
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 30
 Majorité absolue 16

A obtenu : Monsieur CONCHAUDRON Serge ... 30 voix

Monsieur CONCHAUDRON Serge (trente voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint supplémentaire.

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT -

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 5ème Adjoint (2ème Adjoint supplémentaire).

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 31
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 1
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 30
 Majorité absolue 16
 A obtenu : Monsieur HOCHARD Jean 30 voix

Monsieur HOCHARD Jean (trente voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint supplémentaire.

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT -

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 6ème Adjoint (3ème Adjoint supplémentaire).

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 31
 A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 1
 Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 30
 Majorité absolue 16
 A obtenu : Monsieur JORAND Michel 30 voix

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur JORAND Michel (trente voix) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint supplémentaire.

D'autre part, Le Maire, tout en regrettant que la législation en vigueur ne permet pas de créer 8 postes d'adjoints, fait savoir que, conformément à l'entente réalisée, il nommera deux membres de l'Assemblée "Conseillers Municipaux subdélégués."

Il s'agit de Messieurs NECTOUX Bernard et RAFFIN-CABOISSE Charles.

De plus, et par arrêté du Maire, des délégations seront données aux adjoints comme suit :

- 1°- à M. FLOCH Jacques, 1er Adjoint, pour :
 Finances, budget, taxes, contrôle de la comptabilité, droits de place, droits de voirie, droits de stationnement, subventions, aliénations, acquisitions - affaires militaires, affaires rurales.
 Information municipale.
- 2°- à M. VINCE Joseph, 2ème Adjoint, pour :
 Urbanisme, aménagement, permis de construire, service technique, adjudications, assainissement, éclairage public, circulation, occupation des sols, Z.A.C., environnement, cimetières (sauf tous les travaux neufs que le Maire se réserve).
- 3°- à M. COUTANT André, 3ème Adjoint, pour :
 Affaires sociales, assistance, bureau d'aide sociale, colonies de vacances, centres aérés, cantines, centre social, hygiène sociale, foyer des anciens, chômage.
- 4°- à M. CONCHAUDRON Serge, 4ème Adjoint, pour :
 Enseignement, maternelles, écoles primaires et secondaires, rapports avec le corps enseignant et les parents d'élèves, constructions scolaires, maison de jeunes, bibliothèque, affaires culturelles, associations culturelles.
- 5°- à M. HOCHARD Jean, 5ème Adjoint, pour :
 Sports, Office Municipal des sports, associations sportives, stades, manifestations sportives, espaces verts.
- 6°- à M. JORAND Michel, 6ème Adjoint, pour :
 suppléer le 4ème Adjoint dans ses attributions.
- 7°- M. NECTOUX Bernard, Conseiller Municipal subdélégué,
 est rattaché à M. VINCE Joseph, 2ème Adjoint, pour les attributions le concernant.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 8° - M. RAFFIN-CABOISSE Charles, Conseiller Municipal subdélégué,
 est rattaché à M. COUFANT André, 3ème Adjoint, pour les attributions le concernant.

DESIGNATION DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES -

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal désigne comme suit les membres des diverses commissions municipales :

Commission des Finances -

MM. ARDOUIN, BARAUD, SAULNIER, ROUSSEAU, SAVARIAU, BOUTIN, BONNET.

Commission des Travaux Publics, de l'Urbanisme et de l'Hygiène -

MM. DURAND, CAILLEAU, LABBE, NECTOUX, ROUSSEAU, SAVARIAU, SALAUN, MORIN.

Commission du Personnel -

MM. BROSSAUD, GUERIN, LABBE, ROUSSEAU, SAVARIAU, SALAUN.

Commission des Affaires Sociales -

Mme PERROCHAUD, MM. ARDOUIN, BARAUD, BOUTIN, Mme DUGUE, MM. ROBERT, RAFFIN, SAVARIAU, PENNANEAC'H.

Commission de l'Education, des Affaires culturelles et des Sports -

Mme DUGUE, MM. ARDOUIN, LE MEUT, SAULNIER, GUERIN, ROBERT, MORIN, LANDRIN.

Commission de l'Information et des relations publiques -

Mme QUINTANA, M. QUEBAUD, Mme PERROCHAUD, MM. CAILLEAU, NECTOUX, MORIN.

Commission des Voeux -

MM. BOUTIN, BARAUD, ROBERT, SAVARIAU.

Le Maire précise que ces propositions ne sont pas limitatives et qu'en cas de besoin d'autres commissions peuvent être créées.

D'autre part, toujours sur la proposition du Maire, le Conseil décide les délégations suivantes :

... /

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délégués à la S.E.M.I. de la Ville de REZE -

MM. PLANCHER, FLOCH, VINCE, SAVARIAU.

Délégués au Bureau d'Aide Sociale -

Mme QUINTANA (M. BOUTIN) - Mme PERROCHAUD.

Délégués pour le Syndicat Intercommunal des eaux -

Titulaires : MM. BOUTIN, LABBE.
 Suppléants : M. PENNANEAC'H, Mme DUGUE.

Délégués pour l'adjudication des travaux communaux -

MM. BONNET, CAILLEAU.

Délégués au Conseil d'Inspection et d'achat des livres pour la
Bibliothèque Municipale -

Titulaire : M. RAFFIN,
 Suppléant : M. SAULNIER.

Délégué pour la révision des listes électorales -

M. BOUTIN.

Délégué à la Commission des Impôts -

MM. BOUTIN, QUEBAUD.

Délégués pour la Commission de Jugement dans les Affaires Electro-
rales -

MM. HOCHARD, BROSSAUD, GUERIN.

Délégués à l'Office Municipal des Sports -

MM. CONCHAUDRON, MORIN, JORAND, ROBERT.

Délégués à la Maison des Jeunes -

MM. LANDRIN, JORAND, Mme DUGUE.

Délégués à l'Association Communautaire de la Région Nantaise -

MM. PLANCHER, FLOCH.

Délégués aux Commissions de l'Association Communautaire de la
Région Nantaise -

- a) Transports : M. VINCE
- b) Lycées : M. RAFFIN
- c) Aménagement des bords de la Sèvre : NECTOUX, DURAND.
- d) Assainissement : M. RAFFIN.

... /

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délégués au Foyer des Anciens -

Mme DUGUE, MM. SAVARIAU, BOUTIN, BARAUD, ARDOUIN,
 LANDRIN, GUERIN, ROUSSEAU, SAULNIER, RAFFIN.

Représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration
des établissements secondaires -

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
a) Lycée Technique	COUTANT	LE MEUT
b) C.E.S. Trocardière	CONCHAUDRON	GUERIN
c) C.E.S. Pont-Rousseau	BARAUD	SALAUN
d) C.E.S. Petite-Lande	PLANCHER	CAILLEAU.

Délégués à la Caisse des Ecoles -

MM. RAFFIN, Mmes DUGUE, PERROCHAUD, MM. ARDOUIN,
 MORIN, CONCHAUDRON, ROUSSEAU, LE MEUT, BARAUD,
 BROSSAUD.

Avant de lever cette séance, le Maire demande si des
 Conseillers ont des observations à formuler.

Monsieur RAFFIN demande que le Conseil d'Administra-
 tion de la Caisse des Ecoles soit convoqué rapidement.

Monsieur SAVARIAU, de son côté, insiste sur la mise
 en place rapide des grandes commissions, c'est-à-dire les commis-
 sions extra-municipales.

Le Maire prend acte de ces suggestions et fait savoir
 que le prochain Conseil Municipal aura surtout pour objet l'examen
 de la situation actuelle, c'est-à-dire tour d'horizon sur tous les
 travaux qui sont en cours et sur les projets d'avenir.

Monsieur COUTANT estime également urgent et nécessaire
 de mettre en place rapidement les grandes commissions et il suggère
 que, lors de la réunion de chaque commission municipale, ce problème
 soit examiné et que le principe d'une grande commission soit adopté.

Monsieur HOCHARD rappelle une tradition qui veut,
 qu'en principe, tous les mercredis soir soient réservés pour des
 réunions de commissions municipales. L'ensemble du Conseil est
 d'accord avec ce principe.

Le Maire remercie tous ses collègues qu'il invite à
 travailler avec lui dans la direction générale que s'est fixée la
 nouvelle équipe et qu'à partir de maintenant le Conseil Municipal
 tout entier doit se considérer comme étant également l'élu de toute
 la population.

